



Notice d'emploi N° 8120 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	19.2 % cuivre (sous forme d'oxysulfate) (267 g/l); 2.9 % zoxamide (40 g/l)
Nom UICPA:	copper oxide sulfate; 3,5-Dichloro-N-(3-chloro-1-ethyl-1methyl-2-oxopropyl)-4-methylbenzamide

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Amaline Flow

Numéro d'homologation fédéral: F-6035

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 2090132

Titulaire de l'autorisation étranger: Nufarm SA, France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Viticulture			
vigne	mildiou de la vigne	Concentration: 0.175 % Dosage: 2.8 l/ha Application: après la floraison jusqu'à la mi-août au plus tard.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Charges générales / agronomiques:

- 1 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- 2 Maximum 6 kg de cuivre métal par année par ha. Le bilan de cuivre métal sur 5 ans ne doit toutefois pas dépasser 20 kg/ha au maximum.
- 3 Convient également au traitement par voie aérienne.
- 4 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant zoxamide plus de trois fois par parcelle et par année.

- 5 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 6 Rincer soigneusement le bidon (3 rinçages au minimum) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve de pulvérisation.

Protection des utilisateurs:

- 7 Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants et une tenue de protection.
Lors de l'application de la bouillie de pulvérisation porter des gants, une tenue de protection et des chaussures résistantes.
Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 8 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.